AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -3-11-65 43031

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE RENNES (Tél. 40-00-74)
(CALVADOS, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MANCHE, MAYENNE, MORBIHAN, ORNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Route de Fougères - RENNES, (face à l'Hippodrome)
C. C. P. : RENNES 9.404-94

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

ANNEXE AU BULLETIN N° 61

29 OCTOBRE 1965

/INFORMATIONS/

CHANCRE DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS -

Le champignon responsable de cette affection trouve, dans chaque petite plaie produite sur l'arbre au point d'attache de la feuille venant de tomber (cicatrice foliaire), une porte d'entrée qui lui est extrêmement favorable.

Pour éviter les contaminations pouvant ainsi se produire, effectuer deux pulvérisations cupriques, à dose forte, l'une au début, l'autre aux deux tiers de la chute des feuilles. Une forte pression est recommandée.

CLOQUE DU PECHER - CORYNEUM DES ARBRES FRUITIERS A NOYAU -

Pour prévenir ces maladies, un bon traitement cuprique est indispensable, sitôt la chute des feuilles.

MOUCHE GRISE DES CEREALES -

A la suite de notre précédente note, des compléments d'information nous ont été demandés au sujet de la quantité de Lindane à employer en traitement des semences.

Nous croyons donc utile d'apporter les précisions suivantes :

1°) La dose de 150 g. de matière active par quintal est une dose limite qu'il convient de ne pas dépasser sous peine d'enregistrer une action phytotoxique. Des essais tout récents nous ont permis de le vérifier.

2°) Cette quantité maximum n'est applicable qu'aux semences destinées aux semis précoces (Octobre - début Novembre) et doit être diminuée progressivement au fur et à mesure que la date d'ensemencement est plus tardive. Elle sera de l'ordre de 100 g. par quintal pour les semis réalisés en Décembre, la dose de 80 g. habituellement recommandée s'étant avérée insuffisante dans plusieurs cas.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

F. BARBOTIN et G. PAITIER.

L'Inspecteur du Service de la Protection des Végétaux.

J. DELOUSTAL.

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

P107

LISTE DES PRIX ATTRIBUES EN 1965, A L'OCCASION DU CONCOURS CONCERNANT LA DETECTION DES PREMIERES TACHES DU MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

FINISTERE -

- Zone de primeurs
  - M. JACOB - ROSCOFF.................... 15 Fr
- Zone de cultures normales
  - M. POQUET - TELGRUC................... 15 Fr
  - M. TANGUY - TREGUNC................... 10 Fr

COTES-DU-NORD -

- Zone de cultures normales
  - M. GOALABRE - PLOEUC-LIE.............. 15 Fr
  - M. RENAULT - LAMBALLE................. 10 Fr

ILLE-ET-VILAINE -

- Zone de primeurs
  - M. PICHOT - ST-MELOIR-DES-ONDES...... 15 Fr

MORBIHAN -

- M. LE DENMAT - PLUMELIAU............. 15 Fr
- M. GUIDEVAY - PONTIVY................ 10 Fr

MAYENNE -

- M. PERRIER - VILLAINES-LA-JUHEL...... 15 Fr
- M. PIVETTE - CHATILLON S/COLMONT..... 10 Fr
